

## Devenez membre du BPR

L'Association des agences de relations publiques en Suisse (BPR) fédère les agences de communication de qualité.

BPR représente les intérêts économiques et politiques de ses membres. Nous prônons la transparence du marché, nous fixons de hauts standards éthiques et de qualité et veillons au perfectionnement professionnel continu des collaborateurs. La valorisation et la réputation de nos membres de même que des bonnes pratiques du secteur sont au cœur de notre action.

Adhérez au BPR !

### Les avantages de votre affiliation

- En étant membre de l'organisation faîtière de la branche, **vous démontrez répondre aux critères** de qualité, de professionnalisme, de transparence et de facturation de manière conforme aux pratiques du marché et aux règles de notre profession
- **Vous profitez d'échanger de manière collégiale entre professionnels**, deux fois par année lors de l'Assemblée générale et dans le cadre de journées de formation continue
- **Vous donnez accès à vos collaborateurs à des programmes de formation continue dans différents domaines** (Corporate Communications, Public Affairs, Digital, Financial & Investor Relations) et contribuez à renforcer le réseau
- **Vous bénéficiez d'outils d'aide à la gestion de votre agence** grâce à l'accès à des données consolidées (statistiques du marché, tarifs, indicateurs de performance (KPI), enquêtes, tendances du secteur) mais aussi à des modèles de contrat
- Vous pouvez également saisir notre **service de médiation** en cas de besoin (Ombudsman).

### Prérequis

- Votre agence doit pouvoir démontrer au moins cinq ans de pratique sur le marché des relations publiques
- Votre agence emploie au moins cinq collaborateurs
- Votre agence est capable d'analyser et de mettre en œuvre des tâches complexes de communication de manière systématique et holistique

### Votre engagement

- Participation active à la vie associative et esprit d'ouverture envers les autres membres
- Reconnaissance officielle de la charte d'ICCO Stockholm
- Certification qualité de votre organisation dans les 24 mois suivant l'adhésion : le **Consultancy Management Standard CMS III** est reconnu au niveau international et certifie les agences de relations publiques qui respectent les normes professionnelles, économiques, éthiques et durables les plus élevées
- Transmission annuelle de vos chiffres clé en vue d'une consolidation des données de l'ensemble des membres (benchmark)

### Nos frais d'adhésion

CHF 3'000.-	chiffre d'affaires annuel inférieur à CHF 2 Mio.
CHF 4'000.-	chiffre d'affaires annuel de 2 à 4 Mio.
CHF 5'000.-	chiffre d'affaires annuel de 4 à 6 Mio.
CHF 7'000.-	chiffre d'affaires annuel de 6 à 8 Mio.
CHF 8'000.-	chiffre d'affaires annuel de 8 à 10 Mio.
CHF 9'000.-	chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 Mio.

---

### Etes-vous intéressés à une adhésion au BPR ?

Andreas Hugli (Président) et Laura Feuz (Directrice générale) sont à votre disposition pour tout renseignement